

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 09 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Gabriel PIC.

Secrétaire de la séance : Sophie BOUTIERE

Présents : Gabriel PIC, Aurélie DUMORTIER, Julie ROGER-MAZAS, Valentin SCHMITT, Samuel MAIGNAN, Sophie BOUTIERE, Véronique GRANVILLE, Jeanne SALVANES, Pierre VOS, Gaël PELLETIER

Représentés :

Absents et excusés : Emilie VASCHALDE

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales: désignation des délégués du conseil municipal

Délibérations du conseil :

Elections sénatoriales: désignation des délégués du conseil municipal (N° DE_063_2026)

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2026-05-22-00010 du 22 mai 2026 fixant pour chaque commune du département de l'Ardèche le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026, ainsi que le mode de scrutin applicable;

Considérant que dans les communes de - de 1 000 habitants, comme Rocles, les conseils municipaux élisent:

- 1 délégué pour les conseils municipaux de 7 à 11 membres,
- 3 suppléants du délégué,

Considérant que, conformément à l'article LO. 286-1 du code électoral, les conseillers municipaux n'ayant pas la nationalité française ne peuvent ni participer à l'élection des grands électeurs issus des communes, ni être élus ou désignés membres du collège électoral sénatorial.

Considérant que l'élection des délégués et de leurs suppléants dans les communes de moins de 1 000 habitants a lieu au scrutin majoritaire à deux tours, sans débat, avec panachage autorisé et

sans obligation de parité; l'élection des délégués et des suppléants ont lieu séparément, celle des suppléants ayant lieu aussitôt après celle des délégués.

Considérant qu'en vertu de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral doit être tenu par le maire (ou son remplaçant) et est composé par les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture de la séance à savoir:

- Mme Julie ROGER-MAZAS
- M Gaël PELLETIER
- Mme Jeanne SALVANÈS
- Mme Aurélie DUMORTIER

Pour l'élection du délégué, s'est porté candidat:

- Mme DUMORTIER Aurélie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- Nombre de bulletin dans l'urne: 7
- Bulletins blancs: 0
- Bulletins nuls: 0
- Suffrages exprimés: 7
- Majorité absolue: 4

Ont obtenu:

- Mme DUMORTIER : 7 voix

Pour l'élection des suppléants, se sont portés candidats:

- Mme Julie ROGER-MAZAS
- Mme Sophie BOUTIERE
- Mme Jeanne SALVANÈS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- Nombre de bulletin dans l'urne: 7
- Bulletins blancs: 0
- Bulletins nuls: 0
- Suffrages exprimés: 7
- Majorité absolue: 4

Ont obtenu:

- Mme Julie ROGER-MAZAS: 7 voix
- Mme Sophie BOUTIERE: 7 voix
- Mme Jeanne SALVANÈS: 7 voix

Les élus sont les suivants:

Nom et prénom de l'élu(e)	Mandat de l'élu(e)
---------------------------	--------------------

Mme DUMORTIER Aurélie	Déléguée
Mme Julie ROGER-MAZAS	Suppléante
Mme Sophie BOUTIERE	Suppléante
Mme Jeanne SALVANÈS	Suppléante

Délibération : adoptée

Gabriel PIC
Président de séance

Sophie BOUTIERE
Secrétaire de séance